

Internet, terrain propice à la haine

DISCRIMINATION En 2016, Unia a ouvert 334 dossiers concernant les médias en ligne

- Unia, le centre fédéral pour l'égalité des chances, a ouvert 20 % de dossiers en plus en 2016.
- Un sur six concerne les médias, principalement en ligne.
- Les citoyens sont appelés à les dénoncer.

Les dérives sont monnaie courante sur internet, où la parole se libère voire se déchaîne : pas un jour ne se passe, ou quasi, sans qu'Unia, ex-Centre pour l'égalité des chances, n'ouvre un dossier pour des messages de haine dans les médias, principalement en ligne (83 % des cas concernent les médias sociaux ou les forums de discussion).

Le service public de lutte contre la discrimination a présenté ce jeudi son rapport d'activité de l'année écoulée. En 2016, Unia a constitué 1.907 dossiers individuels de discrimination potentielle ou de délits de haine, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente. Parmi ceux-ci, 334 dossiers concernaient les médias, dont 137 les réseaux sociaux. Le nombre de

ces dossiers a toutefois baissé de 8,5 % par rapport à l'année précédente, explique la directrice néerlandophone Els Keytsman, grâce à la nouvelle méthodologie d'Unia qui appelle à la conscience citoyenne pour scanner le web.

Ce déversement de haine en ligne représente au demeurant une hausse exponentielle de

291 % en cinq ans. « Le phénomène suit logiquement l'expansion d'internet et des réseaux sociaux, analyse Marc Lits, professeur en communication à l'UCL. Les gens qui s'y expriment croient qu'ils ne parlent qu'à leur cercle d'amis et ne pondèrent pas leurs propos. Or ces réseaux sont publics, il suffit d'un retweet ou d'un like pour faire effet boule de neige. »

Sans compter que « les réseaux sociaux sont le lieu de propagation des mouvements racistes, d'extrême droite ou conspirationnistes, poursuit le spécialiste. Ces groupes l'ont bien compris, qui utilisent ces réseaux parce qu'ils ont moins accès aux médias classiques ».

La liberté d'expression prévaut cependant : « la seule limite est celle de l'incitation à la haine, à la discrimination ou à la violence », explique Patrick Charlier, le directeur d'Unia. En

2016, l'organisme a traité 276 dossiers de ce ressort. Alors qu'ils visaient particulièrement les réfugiés en 2015, ils étaient le plus souvent liés au terrorisme et à l'amalgame entre musulmans et terroristes en 2016, avance Unia.

« La visibilité d'Unia et des faits d'actualité expliquent l'augmentation du nombre de dossiers »

PATRICK CHARLIER, DIRECTEUR D'UNIA

« On est le seul organe luttant contre les discriminations en Belgique qui traite autant de critères (origine, religion, handicap, âge, orientation sexuelle...) et dans tous les secteurs, revendique Patrick Charlier. La réalité des discriminations ou des actes de haine se traduit par des comportements différents. Par exemple, le problème de l'accessibilité sera la discrimination première pour un handicapé. Tandis que les convictions religieuses seront principalement heurtées sur internet et les réseaux sociaux. »

Les dossiers ouverts par Unia concernent en majorité des discriminations potentielles fondées sur les critères raciaux (30 % des dossiers), le handicap (28 %) et les convictions religieuses (14 %). « Nos chiffres

donnent une photographie de l'état de notre société à un moment donné et à travers nos seules activités. Une plus grande visibilité d'Unia et certains sujets d'actualité marquants expliquent en partie l'augmentation générale du nombre de dossiers. Si on ne peut pas conclure à une société plus discriminante, nous pou-

avons à tout le moins considérer que les citoyens ont été plus conscients des discriminations et se sont montrés plus enclins à la dénoncer », décrypte le directeur d'Unia.

Patrick Charlier avance ainsi l'exemple des discriminations à l'emploi liées à l'âge, qui ont fait un spectaculaire bond de 135 % par rapport à 2015 : « Ceci s'explique en grande partie par la condamnation de la société Cuisines Dovy (le tribunal de Gand en mai dernier l'a obligée à payer 25.000 euros de dommages et intérêts à un homme de 59 ans, NDLR), qui a été médiatisée et qui a suscité une prise de conscience de la part des victimes de ce type de discrimination. » La médiatisation, y compris sur les réseaux sociaux, a aussi parfois du bon. ■

ANNE-SOPHIE LEURQUIN